

# NEWSLETTER Aqerhys

*L'actualité du cabinet*



## Découvrez notre newsletter

La vie du cabinet, les actualités réglementaires et sociales à ne pas manquer, les nouveautés de nos offres et programmes de formation.

À travers ce nouveau rendez-vous, notre équipe vous proposera chaque mois une sélection d'actualités, d'analyses et de conseils pratiques autour de nos domaines d'expertise : l'externalisation de la paie, la gestion des ressources humaines et la formation professionnelle.

Notre objectif : vous offrir une information fiable, claire et pertinente pour vous accompagner dans vos enjeux quotidiens de gestion sociale et de développement des compétences.

**New!** LA GRANDE NOUVEAUTÉ DE CETTE RENTRÉE :  
LE LANCEMENT DE NOS FORMATIONS  
PROFESSIONNELLES !



LES SUJETS

L'ÉQUIPE

L'ARRÊT MALADIE :  
NOUVELLE  
JURISPRUDENCE

LE LANCEMENT DE NOS  
FORMATIONS  
PROFESSIONNELLES



## L'équipe

- Plus de 12 ans d'existence
- Plus de 150 clients nous ont déjà accordé leur confiance
- Plus de 600 paies

Aqerhys réunit trois Gestionnaires de Paie, une Assistante Administrative et une Assistante Commerciale et Communication.


Flexibles et à l'écoute, nous adaptons nos prestations aux spécificités de chaque entreprise.

## L'arrêt maladie : nouvelle jurisprudence

**Vos salariés sont malades pendant leurs congés ?  
Ces jours pourront désormais être reportés !**

Depuis une décision clé de la Cour de cassation du 10 septembre 2025, un salarié en arrêt maladie durant ses congés payés peut reporter les jours concernés. Un revirement majeur aligné avec le droit européen (directive 2003/88/CE).

Concrètement :

- Si vous tombez malade pendant vos vacances,
- Et que vous informez votre employeur dans les délais,  
 Vous pourrez récupérer vos jours de congé à une date ultérieure.

Ce droit était déjà acquis si la maladie survenait avant les congés. Il est désormais étendu à la période pendant les congés. Les modalités (notification, justificatifs, délais, effet rétroactif...) devront encore être précisées à l'avenir.

Une avancée pour les droits des salariés, mais aussi un enjeu d'organisation RH pour les entreprises...



# Le lancement de nos formations professionnelles



## La certification QUALIOPi

Depuis le mois de juin 2025, Aqerhys a franchie une nouvelle étape avec fierté ! Notre cabinet est désormais certifié Qualiopi, gage de qualité et de professionnalisme pour nos actions de formation.

Cette certification confirme la conformité de nos processus et renforce notre engagement à offrir des formations de qualité adaptées aux besoins du terrain.

Nos formations s'adressent aux professionnels souhaitant renforcer leurs compétences en :

- Paie
- Gestion administrative du personnel
- Maîtriser les obligations légales en tant qu'employeur

Notre objectif : transmettre notre expertise de terrain, outiller les entreprises, et sécuriser leur gestion sociale au quotidien.

**VOUS SOUHAITEZ FORMER VOS ÉQUIPES AVANT LA FIN D'ANNÉE 2025 ?  
PARLONS-EN !**

 <https://aqerhys.fr>  
 [contact@aqerhys.com](mailto:contact@aqerhys.com)  
 06 61 37 80 65

**Qualiopi**  
processus certifié   
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION